



Delai de prescription

Par Fabien50

Bonjour,
pourrait-on me dire au bout de combien de temps les comptes d'une association loi 1901 sont-ils prescrit a partir de la date de l'assemblée générale des adhérents 3 ans ou 5 ans.
D'avance merci a tous de votre aide.

Par ESP

Bonsoir
Aucune sanction n'est prévue par les textes en cas d'inobservation de publicité des comptes.
Néanmoins, si vous avez relevé cette irrégularité vous êtes tenu de la signaler, dans un rapport , pour la prochaine réunion en assemblée générale.